



A.S.B.L. Comité Local d'Animation et de Promotion de Bergilers
Rue du Bailly, 24 B - 4360 BERGILERS (Oreye)

info@clapbergilers.be

Belfius: 068 - 2127111 - 25 IBAN: BE70 0682 1271 1125 BIC GKCCBEBB

Conditions à respecter lors de la location de la Salle Saint-Christophe.

Extraits du règlement d'ordre intérieur.

Nettoyage

Sauf accord contraire, le nettoyage des sols et des sanitaires est inclus dans le prix de la location et est effectué par le C.L.A.P. Il est de la responsabilité du locataire de remettre la salle et les espaces utilisés en ordre, libre de tout « encombrement ».

Le locataire utilisera des poubelles « tout venant » mises à sa disposition pour le rangement des déchets occasionnés par son activité.

Il est interdit de joindre aux déchets de ces poubelles :

- les verres recyclables (ceux-ci **doivent** être déposés dans les « bulles Intradel » prévues à cet effet) ;
- les PMC ;
- Les cartons et autres papiers recyclables.

Ces déchets recyclables doivent être repris et évacués par le locataire.

En cas de non-respect du présent paragraphe, il sera facturé un supplément de 25 €.

Etat des lieux

Le locataire est responsable de tout dommage causé, tant à la Salle qu'à ses dépendances et à l'équipement pendant la durée de l'occupation.

Les consommations de gaz et d'électricité seront gérées en bon père de famille. Les appareils seront éteints au plus tard à la fin de l'activité.



A.S.B.L. Comité Local d'Animation et de Promotion de Bergilers
Rue du Bailly, 24 B - 4360 BERGILERS (Oreye)

info@clapbergilers.be

Belfius: 068 - 2127111 - 25 IBAN: BE70 0682 1271 1125 BIC GKCCBEBB

Un état des lieux sera dressé au début et à la fin de chaque occupation.

Il est interdit de clouer, punaiser, apposer du papier collant ou de trouser les murs et structures des locaux.

En cas de dommage, le locataire s'engage à indemniser intégralement les frais (si nécessaire sur base d'un devis). Ceux-ci seront diminués du montant de la caution versée. Une liste des prix appliqués pour les produits courants (verres, tasses, ustensiles de cuisine, ...) est disponible à la salle.

Autorisations

Le locataire de la Salle s'engage à respecter les réglementations en vigueur limitant les nuisances acoustiques.

Le locataire mettra tout en œuvre pour prévenir et empêcher les perturbations aux abords de la Salle (chahuts, bruits intempestifs, actes de vandalisme, parking sauvage, ...).

L'occupation de la Salle Saint-Christophe doit se faire en préservant au maximum la quiétude des riverains.

Aucune activité dans la Salle ne peut se poursuivre au-delà de 2h30 (du matin).

Le locataire de la Salle ne peut lui donner aucune autre destination que celle pour laquelle l'autorisation a été accordée. Il ne peut non plus prétendre à prolonger la durée de l'occupation qui a été convenue.

Le titulaire d'une autorisation d'occuper la Salle ne peut céder cette autorisation à d'autres personnes ou groupements sans l'autorisation préalable du bailleur au plus tard huit jours avant la prestation..

Le locataire s'engage à respecter les normes « Covid » en vigueur au moment de la location et ce sans recours contre le bailleur.



A.S.B.L. Comité Local d'Animation et de Promotion de Bergilers
Rue du Bailly, 24 B - 4360 BERGILERS (Oreye)

info@clapbergilers.be

Belfius: 068 - 2127111 - 25 IBAN: BE70 0682 1271 1125 BIC GKCCBEBB

Responsabilités

Le locataire reste toujours personnellement responsable vis-à-vis des tiers et de n'importe quelle autorité ou administration soit publique, soit privée. Il est tenu, le cas échéant, de payer les taxes, droits d'auteurs et autres redevances éventuelles (SABAM,...) qu'entraîne son activité ainsi que de demander les autorisations nécessaires aux autorités concernées.

Le C.L.A.P. décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommages survenus aux utilisateurs de la Salle ou à des tiers pendant l'occupation de celle-ci. Cette clause étant la plus large et comprend le matériel, les véhicules, les mobiliers, La liste étant non limitative.

Il est de la responsabilité du locataire de veiller à ce que les sorties de secours et leurs voies d'accès restent libres en permanence. De même, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

Le locataire assurera à ses frais les lieux dans le cadre d'une police d'assurance « évènements » ou assimilée et ce sans recours contre le bailleur.

Les réclamations éventuelles résultant de la mise à disposition de la Salle doivent être adressées, par écrit, au Bureau du C.L.A.P., dans un délai de trois jours à partir de la fin de l'occupation. Au-delà de ce délai, la demande ne sera plus recevable.

Brasserie

Les boissons « brasserie » (softs, bières, ...) consommées peuvent être fournies par le concessionnaire de brasserie de la Salle :

- **Brasserie MOUREAU (tél.: 019 / 32.24.85).**
Les coordonnées et informations du présent contrat lui seront communiquées.
- Les « bières » (blondes, blanches, fruitées, spéciales,..) « **MAES** » à se procurer à la brasserie MOUREAU également ;
- Il n'y a AUCUNE obligation de service traiteur.



A.S.B.L. Comité Local d'Animation et de Promotion de Bergilers
Rue du Bailly, 24 B - 4360 BERGILERS (Oreye)

info@clapbergilers.be

Belfius: 068 - 2127111 - 25 IBAN: BE70 0682 1271 1125 BIC GKCCBEBB

Désistement :

En cas de désistement :

a) du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées (120 €)
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total (200 € + 50 €), à titre de clause pénale.

b) du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

Horaires

Les horaires de location sont :

Pour une location le vendredi soir :

- Remises des clefs et état des lieux : vendredi dans la journée.
- Retour des clefs : samedi vers 12h00

Pour une location le samedi soir :

- Remises des clefs et état des lieux : samedi vers 12h00
- Retour des clefs : dimanche vers 12h00

Pour une location tout le WE :

- Remises des clefs et état des lieux : vendredi dans la journée.
- Retour des clefs : dimanche ou lundi en fonction de l'activité

En cas de problème survenu dans le cadre de cette location, prière de contacter immédiatement :

Geoffrey Moies : 0476/ 52 44 84